

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 27 Septembre 2022

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	26	26

Date de convocation
21 Septembre 2022

Date de publication
4 Octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept Septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Philippe BORDE**, maire.

Présents : Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIE PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Simone DEVAUX, Raynald INGELAERE, Bruno LORILLERE, Pierre Frederic MAITRE, Pierre MARY, Jean-Pierre NANCEY, Pascale PETIT, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Mickaël VAIRELLES, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.

Absente : Katty CLAYES TAHKBARI.

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 03_27092022

N°03 : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL
Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE

Considérant la démission de Madame Anne-Laure JOURDAN en date du 31 Août 2022,

Vu le Code électoral et notamment son article L 270,

Considérant que le remplacement, par Madame Marie-José ROY-DECHANET, suivant de liste, au sein du conseil municipal, prend effet immédiatement après la démission de Madame Anne-Laure JOURDAN, conformément à l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant son remplacement à compter de cette date par Madame Marie-José ROY-DECHANET suivant de liste, qui a accepté de devenir conseiller municipal,

Sur proposition du rapporteur, le conseil municipal :

- **PREND ACTE** de la démission Madame Anne-Laure JOURDAN,
- **PREND ACTE** de l'installation de Madame Marie-José ROY-DECHANET en qualité de conseiller au sein du conseil municipal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube



Simone DEVAUX, secrétaire de séance

